



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°10 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE CHÂTEAUGIRON, COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON

Par arrêté municipal du 13 novembre 2017, est prescrite dans la commune historique de Châteaugiron **du lundi 4 décembre 2017 au samedi 6 janvier 2018** soit pendant 34 jours consécutifs, une enquête publique portant sur le projet de modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification n°10 du PLU porte sur :

- > De permettre la réalisation du programme du lotissement Lann Braz 4 et du projet de lycée,
- > De faciliter l'implantation des établissements publics d'intérêt général,
- > De faire évoluer les règles de stationnement à usage d'habitation en zones UE et 1 AU,
- > De corriger des erreurs matérielles.

Ces modifications entrent dans le champ d'application de la procédure de modification définie aux articles L 153 36 et L 153-41 du code de l'urbanisme.

Monsieur Yves MONNIER, Chargé de direction associatif à la retraite associatif, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme (1 rue du Prieuré – 35 410 Châteaugiron) de la commune de Châteaugiron pendant 34 jours consécutifs du 04/12/2017 au 06/01/2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur Mairie de Châteaugiron Le Château 35410 Châteaugiron.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressés par courrier électronique à l'adresse suivante urbanisme@ville-chateaugiron.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « observations pour commissaire enquêteur – modification n°10 du PLU »)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-chateaugiron.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en outre, personnellement, pendant trois demi-journées au service urbanisme (1 rue du Prieuré – 35410 Châteaugiron) de la commune de Châteaugiron, **le lundi 04 décembre 2017 de 9h à 12h, le mercredi 27 décembre 2017 de 13h30 à 17h et le samedi 06 janvier 2018 de 9h à 12h**, toutes observations qui pourraient être faites sur le projet de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Châteaugiron le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport sera communiquée à Monsieur le Préfet et au Président du Tribunal Administratif de Rennes. Le rapport sera tenu à la disposition du public au service urbanisme de la commune de Châteaugiron (1 rue du Prieuré – 35410 Châteaugiron) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant une durée d'un an.

Le conseil municipal de la commune de Châteaugiron se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°10 du PLU de la commune historique de Châteaugiron, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Châteaugiron, le 13/11/2017
Le Maire
Jean-Claude BELINE